

AFFAIRE N°21 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à la Ligue Réunionnaise de Volley-Ball.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Ligue Réunionnaise de Volley-Ball prête ses installations sportives de Saint-François à la Mairie pour les besoins des écoles de Saint-Denis notamment le groupe scolaire de la Chaumière.

Elle a sollicité de la commune une subvention de 3 000,00 F pour l'exercice 1976 à titre d'aide au fonctionnement.

Une convention a été passée avec la Ligue qui lui fait obligation d'entretenir, remplacer ou améliorer le matériel et les installations existantes et d'en rendre compte à la Mairie.

Je vous demande l'autorisation de verser à la Ligue Réunionnaise de Volley-Ball la subvention demandée, soit 3 000,00 F. Les crédits sont prévus au chapitre 945-article 657 du Budget Primitif 1976.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Vu
Pour le Préfet et par délégation
le Directeur des
Services des Collectivités Locales
Signé: Paul PASTOR
Pour copie conforme
St. Denis, le 27 janvier 1977
Le Chef de Bureau délégué
J. CROSTE